

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Le 30 mars 2018, sur convocation régulière du Maire en date du 26 mars 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Eric Leonard (pouvoir à William Schwob), Nadine Burlaud (pouvoir à Jeannine Druot), Claude Richard (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Ghyslaine Gallet (pouvoir à Jean-Paul Revert), Sandra Fallaix (pouvoir à Annie Prod'Homme), Agnes Bas (pouvoir à Patrice Jego), Franck Vermot-Derosches

Patrice Jego a été élu secrétaire de séance.

<b>1. Compte administratif 2017, compte de gestion, affectation de résultat et budget 2018 « CAVEAUX »</b>
--

Le Maire rappelle que ce budget est un budget de stock créée lors de la construction des caves-urnes ; ces emplacements sont revendus aux particuliers qui le souhaitent.

Le prix de revient d'une cave urne est de 357.60 €TTC et le prix de vente a été fixé à 380.00 €TTC

En 2017, le budget prévoyait une vente et une vente a été réalisée.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 (sauf le Maire) ainsi que le compte de gestion ; les résultats sont reportés au budget 2018.

Il vote ensuite le budget 2018 (adopté à l'unanimité)

## FONCTIONNEMENT

2017			2018
Compte	BP	REALISE	BP
<b>D002</b>	88.00	88.00	65.60
<b>déficit</b>	1 788.04	1 788.04	1 430.44
<b>D7135/042</b>			
	<b>1 876.04</b>	<b>1 876.04</b>	<b>1 496.04</b>
<b>R7135</b>	1 430.44		1072.84
		1 430.44	
<b>R701</b> Vente	380.00	380.00	380.00
<b>R7718</b> exception	65.65		43.20
	<b>1 876.04</b>	<b>1 810.44</b>	<b>1 496.04</b>
		Déficit 65.60	

## INVESTISSEMENT

2017			2018
	BP	REALISE	BP
<b>D001</b>	1 788.04	1 788.04	
<b>Déficit</b>	1 430.44	1 430.44	1 430.44
<b>D35</b>			1 072.84
<b>3 218.48</b>		<b>3 218.48</b>	<b>2 503.28</b>
<b>R355</b>	1 788.04	1 788.04	1 430.44
<b>R1687</b> Commune	1 430.44		1 072.84
<b>4 648.88</b>		<b>1 788.04</b>	<b>2 503.28</b>
		Déficit 1 430.44	

## 2. Compte administratif 2017, compte de gestion et transfert des résultats à la CAGB « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 (sauf le Maire) ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie dont les résultats sont identiques et détaillés dans les tableaux ci-dessous.

### **FONCTIONNEMENT**

Chapitre	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	CA 2017
011	Charges à caractère général ordures ménagères, fournitures diverses, entretien bâtiments	25 506.36
042	Opération d'ordre dotation aux amortissements	34 245.51
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>59 751.87</b>
Chapitre	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
002	Excédent antérieur reporté	305 905.27
042	Opération d'ordre amortissement	9 358.22
70	Vente de produit, prestations de services	49 678.45
74	Subvention d'exploitation	12 419.59
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>377 361.53</b>
	<b>EXCEDENT TOTAL</b>	<b>317 609.66</b>

### **INVESTISSEMENT**

Chapitre	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	CA 2017
040	Subventions d'équipement amortissement	9 358.22
020	Immobilisation incorporelle (frais d'étude)	464.81
23	Immobilisation en cours (travaux)	57 936.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>67 759.03</b>
Chapitre	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
002	Excédent antérieur reporté	165 551.31
040	Opération d'ordre amortissement	34 245.51
131	Subvention d'équipement	12 691.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>212 487.82</b>
	<b>EXCEDENT TOTAL</b>	<b>144 728.79</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'assainissement a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour transférer les résultats 2017.

Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, il est proposé au Conseil municipal de transférer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017.

Le Maire explique que les sommes transférées à la Communauté d'Agglomération seront diminuées par les travaux d'assainissement réalisés rue de la Perrouse, rue du Puits et rue de l'Eglise fin 2017 et début 2018, en effet ces travaux commandés par la commune, seront payés par la CAGB.

<b>SECTION</b>			
<b>D'INVESTISSEMENT</b>			
<b><u>I - CONSTATATION DU RESULTAT</u></b>			
<b><u>D'INVESTISSEMENT</u></b>			
DEFICIT REPORTE (001) <b>A</b>	<input type="text"/>	EXCEDENT REPORTE (001) <b>D</b>	<input type="text" value="165 551.31"/>
(indiquer le résultat d'investissement reporté de la gestion 2016 sur 2017 - déficit en dépenses ou excédent en recettes)			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <b>B</b>	<input type="text" value="67 759.03"/>	RECETTES D'INVESTISSEMENT <b>E</b>	<input type="text" value="46 936.51"/>
(indiquer les réalisations de l'exercice)			
TOTAL DEPENSES <b>C = A</b> <b>+ B</b>	<input type="text" value="67 759.03"/>	TOTAL RECETTES <b>F = D</b> <b>+ E</b>	<input type="text" value="212 487.82"/>
<b>RESULTAT 2017</b> <b>D'INVESTISSEMENT</b>	<input type="text" value="144 728.79"/>	<b>G = F - C</b>	
<b><u>II - INTEGRATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSTATE AU</u></b>			
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>			
Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire (BP-DM) le résultat du budget principal au compte 001.			
<b><u>III - OPERATION DE TRANSFERT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA</u></b>			
<b><u>CAGB (2 cas de figure)</u></b>			
1) <b>Si G est négatif</b> (total Dépenses > total Recettes = Déficit d'investissement) prévision budgétaire à effectuer en recettes au			

compte 1068 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) =>  
 Etablissement d'un titre à l'encontre de la CAGB au compte 1068.  
 2) **Si G est positif** (total Recettes > total Dépenses = Excédent d'investissement) prévision budgétaire à effectuer en dépenses au compte 1068 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) =>  
 Etablissement d'un mandat au profit de la CAGB au compte 1068 dans la limite du solde créditeur du compte 1068 constaté au compte de gestion (complété par un mandat au compte 1021 si insuffisant)

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I - CONSTATATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

DEFICIT REPORTE (002) <b>A</b>	<input type="text"/>	EXCEDENT REPORTE (002) <b>D</b>	<input type="text" value="305 905.27"/>
-----------------------------------	----------------------	---------------------------------	---

(indiquer le résultat d'investissement reporté de la gestion 2016 sur 2017 - déficit en dépenses ou excédent en recettes)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <b>B</b>	<input type="text" value="59 751.87"/>	RECETTES DE FONCTIONNEMENT <b>E</b>	<input type="text" value="71 456.26"/>
-------------------------------------	--	-------------------------------------	--

(indiquer les réalisations de l'exercice)

TOTAL DEPENSES <b>C = A + B</b>	<input type="text" value="59 751.87"/>	TOTAL RECETTES <b>F = D + E</b>	<input type="text" value="377 361.53"/>
---------------------------------	--	---------------------------------	---

<b>RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT</b>	<input type="text" value="317 609.66"/>
--	---

**G = F - C**

### **II - INTEGRATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire le résultat du budget principal au compte 002.

### **III - OPERATION DE TRANSFERT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CAGB (2 cas de figure)**

1) **Si G est négatif** (total Dépenses > total Recettes = Déficit de fonctionnement) prévision budgétaire à effectuer en recettes au compte 778 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) =>  
 Etablissement d'un titre à l'encontre de la CAGB au compte 778.  
 2) **Si G est positif** (total Recettes > total Dépenses = Excédent de fonctionnement) prévision budgétaire à effectuer en dépenses au compte 678 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) =>  
 Etablissement d'un mandat au profit de la CAGB au compte 678.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la clôture des activités Assainissement au 31 décembre 2017,
- autorise le transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Un conseiller demande qui décidera des vidanges des bassins de la station d'épuration, il est répondu que la CAGB prendra la décision d'entreprendre ces vidanges en accord avec le fermier « SAUR » qui reste gestionnaire de la station jusqu'à la fin de son contrat.

**3. « BUDGET COMMUNAL » Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats.**

Le bilan 2017 correspondant au compte de gestion établi par le Trésorier est présenté –Le Maire donne des explications détaillées sur la section de fonctionnement et la section d'investissement :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017
011	Charges à caractère général ordures ménagères, fournitures diverses, entretien bâtiments, voiries,	207 382.07
012	Charges de personnel	268 032.48
014	Compensation négative TP / CAGB	3 978.60
65	Charges de gestion courante (syndicats intercom, indemnités élus, subventions	277 943.54
66	Charges financières	69 059.80
67	Charges exceptionnelles	319.29
042	Opération d'ordre	17 725.54
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>844 441.32</b>

Chapitre	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
70	Services (bois, concessions cimetièrè...)	31 267.41
73	Impôts et taxes	801 436.48
74	Dotations et participations	195 055.78
75	Gestion courante (locations,...)	30 324.91
76/77	Produits financiers et exceptionnels	2 708.98
013	Atténuation charges (remboursement absence personnel)	895.25
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 061 688.81</b>
	<b>EXCEDENT TOTAL</b>	<b>217 247.49</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	dépenses	recettes
<b>Opérations financières en dépenses</b>		
Capital des emprunts	130 398.72 €	
<b>Opérations financières en recettes</b>		
Fonds compensation TVA		12 581.34 €
Taxe d'aménagement		75 388.40 €
Excédent de fonctionnement 2017 affecté		270 596.06 €
Excédent d'investissement 2016		153 041.23 €
<b>Opérations d'ordre</b>		
Amortissements		17 726.54 €
<b>N° 249 TRAVAUX EN FORETS</b>		
Devis ONF	11 305.30 €	
<b>N° 40 SALLE DES FETES ET SALLE DE SPORTS</b>		
Matériels divers (réfrigérateur Salle des Fêtes)	5 397.84 €	
<b>N° 49 VOIRIES</b>		
Travaux rue de Chapelot	3 888.00 €	
Subvention département construction trottoir		2 592.00 €
rue de l'Eglise		5 118.50 €
Subvention CAGB rue de l'Eglise		

<b>N° 50 SECURITE (poteaux incendie, panneaux)</b> Matériels divers	2 512.80 €	
<b>N° 52 ECLAIRAGE</b> Subvention SYDED 2016 Subvention CAGB arrêt éclairage public		17 496.00 € 750.00 €
<b>N°54 Matériel Technique</b> Matériels divers (échafaudage...)	3 660.00 €	
<b>N° 56 MATERIEL MAIRIE /BIBLIOTHEQUE</b> Informatique	2 389.32 €	
<b>N°63 CONSTRUCTION NOUVELLE MAIRIE ET MEDIATHEQUE</b> Maîtrise d'œuvre et travaux Subvention Région fonds de soutien	564.72	25 522.00 €
<b>N°64 AIRE DE JEUX</b> Aire de jeux à la Grosse Aige Subvention CAGB Subvention CAF	27 172.80 €	1 888.50 € 4 500.00 €
<b>N° 65 AMENAGEMENT ENTREES VILLAGE/ DIVERS</b> Lavoir Rue de Gray-	15 863.13 €	
<b>TOTAL</b>	<b>203 152.63 €</b>	<b>587 199.57 €</b>

<b>résultat</b>	<b>384 046.94 €</b>
-----------------	---------------------

L'excédent de fonctionnement est affecté au 002 (report du fonctionnement)

#### **4. Taux communaux d'imposition des taxes locales**

Jean-Marc BOUSSET rappelle que les bases sont revalorisées chaque année par les services fiscaux et propose de garder les même taux d'imposition pour l'année 2018.



Un Conseiller souhaiterait une augmentation des taux car les recettes des communes ont tendances à diminuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des taxes comme en 2017 par 17 voix pour et une voix contre.

- taxe d'habitation	8.05 %	produit : 324 737 €
- taxe foncière sur le bâti	14.21 %	produit : 367 755 €
- taxe foncière sur le non bâti	40.92 %	produit : 14 445 €
<b>TOTAL 706 937 €</b>		

## 5. Budget primitif de la commune

Le Maire présente le budget primitif 2018.

Les excédents du budget assainissement ont été intégrés à ce budget pour le transfert à la CAGB (dans les comptes charges exceptionnelles et excédents antérieurs reportés pour le fonctionnement)

Chapitre	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	BP 2018
011	Charges à caractère général ordures ménagères, fournitures diverses, entretien bâtiments, voiries, électricité,	320 600.00
012	Charges de personnel	259 900.00
014	Attribution de compensations (TP)	18 247.00
65	Charges de gestion courante (syndicats intercom, indemnités élus, subventions)	311 838.00
66	Charges financières	33 105.00
67	Charges exceptionnelles	470 544.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	121 081.00
042	Opération d'ordre pour amortissements	17 603.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 562 918.00</b>
Chapitre	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
002	Excédents antérieurs reportés	530 188. 80
70	Services (bois, concessions cimetièrè...)	29 800.00
73	Impôts et taxes	792 000.00
74	Dotations et participations	178 929.00
75	Gestion courante (locations,...)	30 000.00

77	Produits exceptionnels	1 000.00
013	Atténuation de charges (rembt absence personnel)	1 000.20
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 562 918.00</b>

Les participations aux différents organismes et les subventions aux associations sont adoptées, à l'unanimité :

### PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

<b>C/ 65548 CONTRIBUTIONS ORGANISMES</b>	<b>BP 2018</b>
SIVOS DE LA LANTERNE Fonctionnement	217 928.59
SIVOS DE LA LANTERNE Investissement	27 948.49
SICA (canton d'Audeux)	2 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>248 077.08</b>
<b>Prévision budget</b>	<b>248 078.00</b>

<b>C/ 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>BP 2018</b>
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100
ASS. VOCALE CANTILENE	100
DONNEURS DE SANG FRANOIS	100
PREVENTION ROUTIERE DU DOUBS	100
SECOURS CATHOLIQUE	100
SOUVENIR Français	100
ASSOCIATION POUR LES FORTIFICATIONS	100
CLUB DE 3e AGE	250
FAMILLES RURALES animation locale	5 000
HARMONIE 1500 + achat instrument 2 000	3 500
L'ETOILE	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>12 950</b>
<b>Prévision budget</b>	<b>15 000</b>

Les principales dépenses d'investissement pour 2018 sont la réfection de la voirie : rue de l'Eglise, rue du Puits et rue de la Perrouse (sécurisation au niveau du groupe scolaire), la rénovation de l'éclairage public, l'achat d'un nouveau véhicule pour les agents techniques ...

HORS PROGRAMMES	Dépenses	Recettes
<b>Opérations financières en dépenses</b>		
Capital des emprunts	145 910.00 €	
Dépenses imprévues	5 000.00 €	
Subv budget annexe cimetièrè	1 300.00 €	
excédent investissement budget		
assainissement 2017	144 728.79 €	
Attibution compensation inv // GEMAPI	5 144.00 €	
<b>Opérations financières en recettes</b>		
Prélèvement sur le fonctionnement		121 081.00 €
Fonds compensation TVA		5 000.00 €
Taxe d'aménagement		60 000.27 €
Excédent de fonctionnement 2017 affecté		0.00 €
Excédent d'investissement 2017		384 046.94 €
excédent investissement budget		
assainissement 2017		144 728.79 €
<b>Opérations d'ordre</b>		
Amortissements		17 603.00 €
<b>N° 249 TRAVAUX EN FORETS</b>		
Devis ONF	11 000.21 €	
<b>N° 40 SALLE DES FETES ET SALLE DE SPORTS</b>		
Matériels divers	2 000.00 €	
<b>N° 49 VOIRIES</b>		
Etudes BEJ rue de l'Eglise / Rue du Puits / rue de la Perrouse	10 000.00 €	
Travaux rue de l'église	132 990.00 €	
Travaux rue du Puits	101 235.00 €	
Travaux rue de la Perrouse / Groupe scolaire	91 236.00 €	
Subvention Département au titre des OPSA //		
Rue de l'église		18 000.00 €
Subvention Département au titre du Prg "		0.00 €

construction de trottoirs" // Rue de l'église Subvention CAGB // Rue de l'église Participation travaux rond-point SMAIBO	31 510.00 €	0.00 €
<b>N° 50 SECURITE (poteau incendie, panneaux)</b> Matériels divers	3 000.00 €	
<b>N° 52 ECLAIRAGE</b> Points d'éclairage public Subvention SYDED // 44,5% // Année 2016	30 000.00 €	13 350.00 €
<b>N°54 Matériel Technique</b> Matériels divers	3 000.00 €	
<b>N° 56 MATERIEL MAIRIE /BIBLIOTHEQUE</b> Matériels Informatique (serveur + 2 postes secrétariat)	1 000.00 € 17 000.00 €	
<b>N°63 CONSTRUCTION NOUVELLE MAIRIE ET MEDIATHEQUE</b> Maîtrise d'œuvre et travaux Nouvelle Charpente + panneaux photovoltaïques Subvention SYDED panneaux photovoltaïques Subvention CAGB "Fonds Energies" Subvention Réserve Parlementaire Subvention Région "Fonds de soutien"	4 510.00 € 0.00 €	
<b>N°64 AIRE DE JEUX</b> Aire de jeux à la Grosse Aige	4 000.00 €	
<b>N° 66 ACCESSIBILITE</b> Travaux Ad'Ap 2017	5 000.00 €	
<b>N° 67 VEHICULE PARTNER</b> Achat véhicule Aménagement véhicule	12 526.00 € 1 720.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>763 810.00 €</b>	<b>763 810.00 €</b>

## **6. Vente des bâtiments communaux**

Afin de réduire les emprunts liés à la construction du nouveau groupe scolaire et après avoir analysé brièvement les besoins de bâtiments des différents acteurs locaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente les bâtiments suivants:

- Petite maison attenante à la mairie (derrière le parking) ;
- Maternelle ;
- Ancienne mairie ;
- Appartement au-dessus de la Poste.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces différentes ventes.

Une commission va travailler sur les besoins des associations en terme de locaux afin d'organiser au mieux les activités sur le territoire de la commune et d'optimiser le fonctionnement des locaux.

## **7. Signature de la convention TEPCV : éclairage public**

### **Adhésion au groupement de commandes pour la modernisation de l'éclairage public**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est positionnée comme "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat et du SYDED pour l'opération de modernisation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes de son territoire.

Les prestations qui seront réalisées dans le cadre de cette opération TEPCV feront l'objet d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive, qui doit être validée et signée par chacun des membres

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public des communes participantes,
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;

- Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

### **Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage public**

Dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive, certaines les communes éligibles à ce dispositif ont souhaité pouvoir faire appel à des prestations complémentaires de fourniture et pose de matériel d'éclairage public. Les prestations qui seront réalisées feront l'objet d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public des communes participantes,
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement;
- Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

## **8. Mise en œuvre de l'attribution de compensation en investissement**

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers cet EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue de proposer la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Il apparaît que la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permet pas d'assurer la neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent.

Ce nouveau dispositif d'attribution de Compensation d'investissement relève de la procédure dite de « révision libre ». Sa mise en œuvre est ainsi conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes intéressées statuant à la majorité simple.

Les communes qui n'approuvent pas le dispositif verront le montant intégral de leur attribution de compensation fixé dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en section de fonctionnement.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement à compter de l'exercice 2018. Dès lors, il sera effectif pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 29 janvier 2018 et relatives au transfert de la compétence eaux pluviales.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la mise en œuvre de l'attribution de compensation en investissement.

L'attribution de compensation pour la commune de Pouilley Les Vignes se décompose ainsi :

- Fonctionnement : 18 247€
- Investissement : 5 114€

## **9. Point sur le nouveau groupe scolaire**

William Schwob, Président du SIVOS fait le point sur l'avancement du groupe scolaire.

Les conseillers municipaux des communes de Champvans les Moulins, Champagny et Pouilley les Vignes ont visité les locaux le 23 avril.

La remise des clefs et des locaux devrait avoir lieu mi-mai, puis le déménagement et l'installation du nouveau mobilier suivront.

Le nom du groupe scolaire a été choisi : « **groupe scolaire de la Lanterne** » et les classe porteront des noms d'arbres.

## 10. Questions et informations diverses

Un conseiller demande si un accord a été trouvé pour l'utilisation du terrain de sport du collège, le Maire répond que cette utilisation reste pour le moment une tolérance.

---

Les travaux de mise en accessibilité (Ad'AP) se poursuivent, les accès à l'Eglise vont être aménagés avec la création de :

- une allée en béton désactivé entre le bord du trottoir face à la poste jusqu'à l'entrée située sur le côté de l'église.
  - une plateforme en béton désactivé entre les marches et l'entrée principale de l'église
  - un engazonnement de part et d'autre du parvis
  - de nouvelles plantations à la place des lauriers
- 

Les travaux d'assainissement rue de l'Eglise sont terminés.